

MESURE D'AIDE PONCTUELLE AUX MÉDIAS AUTOCHTONES

Section 1 - Identification du demandeur

Nom légal du client-partenaire :	
Région administrative :	
Numéro de la demande :	
Titre du projet :	
Exercice financier de réalisation du projet : -	
Nom de la personne contact :	
Téléphone :	Poste :
Courriel :	

Section 2 - Données réelles du projet après sa réalisation

Date de début de réalisation du projet :	Date de fin de réalisation du projet :
Durée du projet :	
Nombre de personnes équivalentes temps complet (ETC) affectées au projet :	
Nombre d'heures de bénévolat pour réaliser le projet :	
Pourcentage du projet réalisé en sous-traitance :	

Section 3 - Renseignements complémentaires sur votre organisme

Nombre d'employés équivalents temps complet (ETC) :

SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Nom légal	Numéro d'entreprise du Québec (NEQ)

Section 4 - Budget (données réelles)

DÉPENSES

Dépenses admissibles	Montant prévu	Montant réel
Main-d'oeuvre incluant les avantages sociaux		
Location d'équipement ou de locaux		
Achat de matériel ou d'équipement		
Étude et expertise-conseil		
Sous-traitance		
Promotion		
Déplacements		
Administration		
Frais de contingences		
Sous-total des dépenses admissibles		

Autres dépenses admissibles afférentes au projet	Montant prévu	Montant réel
Description :		
Description :		
Description :		
Description :		
Description :		
Description :		
Description :		
Sous-total des autres dépenses admissibles afférentes au projet		

Total des dépenses admissibles		
---------------------------------------	--	--

Dépenses non admissibles	Montant prévu	Montant réel
Description :		
Description :		
Description :		
Description :		
Description :		
Total des dépenses non admissibles		

Coût total du projet		
-----------------------------	--	--

Portion des taxes remboursées (le cas échéant)		
---	--	--

Coût total réel du projet		
----------------------------------	--	--

Section 4 - Budget (données réelles)

REVENUS

Revenus		Montant prévu	Montant réel
Demandeur :	(financière)		
	(services)		
Instances municipales :	(financière)		
	(services)		
Instances régionales :	(financière)		
	(services)		

Revenus - Gouvernement du Québec	Montant prévu	Montant réel
Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine		

Revenus - Gouvernement du Québec - Autres ministères ou organismes	Montant prévu	Montant réel
Nom du partenaire 1 :	(financière)	
	(services)	
Nom du partenaire 2 :	(financière)	
	(services)	
Nom du partenaire 3 :	(financière)	
	(services)	

Revenus - Gouvernement du Canada	Montant prévu	Montant réel
Nom du partenaire 1 :	(financière)	
	(services)	
Nom du partenaire 2 :	(financière)	
	(services)	

Revenus - Autres partenaires	Montant prévu	Montant réel
Nom du partenaire 1 :	(financière)	
	(services)	
Nom du partenaire 2 :	(financière)	
	(services)	

Autres revenus	Montant prévu	Montant réel
Autres revenus :	(financière)	
	(services)	
Autres revenus :	(financière)	
	(services)	

Total des revenus		
-------------------	--	--

JUSTIFICATION DES ÉCARTS ENTRE LES MONTANTS PRÉVUS ET LES MONTANTS RÉELS (DÉPENSES)

Expliquer, le cas échéant, les **écarts importants** entre les montants prévus et les montants réels de la section Dépenses. Tel que précisé dans le programme *Mesure d'aide ponctuelle aux médias autochtones* et dans la convention conclue entre le client-partenaire et le Ministère de la Culture et des Communications, ce dernier doit vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées. Il pourra demander d'autres explications ou exiger que le client-partenaire lui fournisse tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature relatifs à l'utilisation de la subvention.

JUSTIFICATION DES ÉCARTS ENTRE LES MONTANTS PRÉVUS ET LES MONTANTS RÉELS (REVENUS)

Expliquer, le cas échéant, les **écarts importants** entre les montants prévus et les montants réels de la section Revenus. Tel que précisé dans le programme *Mesure d'aide ponctuelle aux médias autochtones* et dans la convention conclue entre le client-partenaire et le Ministère de la Culture et des Communications, ce dernier doit vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées. Il pourra demander d'autres explications ou exiger que le client-partenaire lui fournisse tous les comptes, dossiers ou documents de toute nature relatifs à l'utilisation de la subvention.

6.1 DANS LE OU LES SECTEURS D'INTERVENTION VISÉS

Section 6 - Retombées du projet (suite)

6.2 SUR LE TERRITOIRE VISÉ

Section 7 : Documents complémentaires fournis avec ce rapport de reddition de comptes (facultatif)

- | | |
|--|--|
| ☐ Rapport d'activité de l'organisme (autre) | ☐ Revue de presse |
| ☐ États financiers les plus récents | ☐ Sondage, études, évaluation |
| ☐ Outils promotionnels | ☐ Autre (précisez) : |